



# La Gazette de Ville en Selve

BULLETIN D'INFORMATIONS LOCALES ET MUNICIPALES



*Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux  
vous adressent leurs Meilleurs Voeux  
pour l'année 2022*

-----

## Petite énigme :



Qui peut indiquer l'endroit précis où cette borne très particulière est située sur notre territoire de Ville En Selve ?

L'inscription gravée « St REMI » est déjà un indice précieux.

La réponse pourra être donnée lors d'une prochaine randonnée quand les conditions le permettront.

## ***Le mot du Maire***

*Madame, Monsieur,*

*L'année 2021 aura été une nouvelle fois une année très singulière et fort contraignante pour chacun d'entre nous. La crise sanitaire est toujours là, impactant au quotidien bien des domaines tels que les aspects économiques, sociaux et culturels.*

*Compte tenu de l'évolution de la crise liée à la Covid, de la forte incertitude de cette situation sanitaire dans les semaines à venir, des derniers résultats sur les taux d'incidence, d'hospitalisation et des dernières restrictions associées, c'est avec regret que la municipalité a pris, sans gaieté de cœur mais avec responsabilité, la décision d'annuler le repas des aînés prévu habituellement en janvier ainsi que les traditionnels Vœux du Maire. Ces rendez-vous annuels, que nous savons très appréciés des Gimbres, doivent conserver leur caractère convivial et amical et ne sauraient s'accorder avec des risques de mise en danger de la santé des habitants. Nous regrettons l'absence ou report de ces moments d'échanges et de partages.*

*Quelques mots sur l'action de l'équipe municipale, dont la volonté est toujours d'améliorer notre cadre de vie et veiller à satisfaire l'ensemble des administrés.*

*La commune a augmenté cette année son patrimoine forestier par une nouvelle acquisition représentant une superficie d'une trentaine d'hectares. Cet investissement conséquent a été possible grâce à la situation saine de notre trésorerie. Ainsi, nous maîtriserons et préserverons encore mieux notre environnement naturel immédiat auquel nous sommes très sensibles. A ce jour, notre commune détient en fond propre plus de 140 hectares de bois. Ce capital forestier génère et garantit quelques revenus réguliers et non négligeables pour la bonne gestion financière de la commune. C'est aussi un gage d'une plus grande autonomie financière et ainsi nous autoriser quelques projets dans l'avenir...*

*Un avenir pas si lointain puisque nous envisageons dès l'année prochaine une opération d'envergure consistant à la réfection de l'ensemble des toitures de la mairie avec son campanile et en intégrant également l'isolation thermique des combles des bâtiments. A noter que les couvertures*

*en ardoises de nos bâtiments communaux sont d'origine donc datant de la construction en 1911. Un investissement qu'il devenait urgent d'entreprendre vu la vétusté des matériaux.*

*Ce projet a été préparé bien en amont, en s'assurant de l'octroi d'un maximum de subventions : Condition essentielle et incontournable avant le lancement de l'opération.*

*Des dossiers de demandes de subventions ont été adressés auprès de l'état (DETR), vers le département et dernièrement (validé le 16/12/2021) vers la Communauté Urbaine du Grand Reims.*

*Nous pourrions bénéficier du cumul de ces trois subventions réduisant ainsi de deux tiers le coût de l'opération. A l'issue de la consultation des entreprises, à travers une procédure de marché public, suivie de l'ouverture et l'analyse des offres reçues, le conseil municipal, réuni ce 13 décembre, a retenu l'entreprise la mieux-disante et nous pouvons annoncer que le coût de cette réfection de toiture et d'amélioration des performances énergétiques de nos locaux s'élèvera à 232 945.61€ TTC. La commune n'en financera que le tiers. Nous pouvons à présent concrétiser cette opération. Le début des travaux est prévu au premier semestre 2022.*

*Ces actions d'investissements mais aussi d'entretien au quotidien contribuent à améliorer votre environnement immédiat et votre confort de vie, à préserver et enrichir notre patrimoine, et rendre notre village toujours plus agréable.*

*J'espère répondre à vos attentes, pouvoir rapidement organiser à nouveau nos moments de convivialité. Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, d'heureuses fêtes de fin d'année et vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022.*

*Bonne lecture*

*Gilles Dessoie*



## Affouages Hiver 2020-2021

Les personnes intéressées par les affouages sont invitées à se manifester en Mairie avant le 03 janvier 2022.

Les lots seront attribués courant janvier 2022

## Mairie de Ville en Selve

Permanence le **lundi** de 17h30 à 19h30  
et le **vendredi** de 16 h à 18 h

Téléphone : 03.26.61.11.94  
Email : [commune-de-ville-en-selve@orange.fr](mailto:commune-de-ville-en-selve@orange.fr)  
Site internet : [www.ville-en-selve.fr](http://www.ville-en-selve.fr)

(Le secrétariat sera fermé le 24/12 et 31/12 (jours de réveillon))

## Les Numéros d'urgence

- 15** - SAMU Urgence Médicale
- 17** - Police ou gendarmerie
- 18** - Pompiers
- 112** - Toutes urgences, depuis tous les pays européens
- 114** - Pour les personnes sourdes ou malentendantes : Envoi d'un SMS

### **Gendarmerie de Taissy**

Tél. : 03 26 82 33 90 ou 17

### **Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de**

**Reims** : Tél. : 03 26 78 78 78

Urgences adultes : 03 26 78 76 02

Urgences pédiatriques : 03 26 78 75 21

## Les Services de la Communauté Urbaine du Grand Reims

### Petite enfance : Association les Premiers Pas :

Accueil des enfants de moins de 2 ans

Tél 03.26.61.14.57 ou Tél 03.26.49.19.06

[asspremierspas@orange.fr](mailto:asspremierspas@orange.fr)

### Petite enfance : Les Petits Bouchons :

Accueil des enfants de 2 à 3 ans

Tél. : 03.26.61.13.67

## Périscolaire – Extrascolaire - Bibliothèques :

Garderie, Cantine, Activités Périscolaires, Accueil de loisirs le mercredi et en période de vacances.

Renseignement : Pôle territorial VCMR (voir ci-dessous)

## Gestion des déchets :

Informations sur le site [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) ou par téléphone au 03.26.02.90.90

### *Collecte :*

Poubelles bordeaux : collecte le mardi matin

Poubelles jaunes : collecte le vendredi matin

**Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de collecte.**

### *Déchèterie :*

<b>Rilly-La-Montagne</b>	Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h
Rue des Rozais	Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
	Vendredi de 14h à 18h

## CUGR - Pôle Territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Tél 03.26.49.19.06

Email : [contact@ccvcmr.fr](mailto:contact@ccvcmr.fr)

Site : [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Adresse : Place de la République 51500 RILLY LA MONTAGNE

## INSEE Recensement de la population:

Un recensement de la population est prévu du 20 janvier au 19 février 2022.

Pour celui-ci, vous aurez prochainement la visite de nos deux recenseurs (Agathe et Marc NIZET).

Merci de leur réserver le meilleur accueil pour cette mission confiée par la mairie.



## Ville en Selve au quotidien

*Faisons appel à la sagesse de chacun, au respect de l'autre, à la tolérance et à la citoyenneté.*

*Adaptons notre comportement de tous les jours selon les règles du bien-vivre ensemble.*

*Pour l'esthétisme, la tranquillité, la salubrité, la sécurité publique, voici quelques règles de vie communale à respecter :*



- Pour préserver la qualité de notre cadre de vie, assurer le bon écoulement des eaux pluviales et éviter l'engorgement des avaloirs,

les habitants sont invités à **nettoyer régulièrement les caniveaux et les trottoirs** à l'aplomb de leurs propriétés. De même, il leur incombe **d'élaguer les arbres et arbustes** qui débordent sur le domaine public, de veiller à ne pas entraver la circulation, ni gêner la visibilité et dégager les points lumineux



- **Urbanisme** : il est impératif de se renseigner en mairie sur les **règles d'urbanisme** en vigueur avant tout commencement de travaux même succincts (construction ou extension, clôtures, modification de l'aspect extérieur de la construction existante, nouvelle affectation d'un local, changement d'habitation, etc.)



- Pour le respect du voisinage, il est demandé d'éviter **l'utilisation d'outils**, susceptibles d'occasionner une

**gêne sonore**, en dehors des heures autorisées :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Une restriction complémentaire sur ces horaires doit être respectée pour le lotissement : pas de gêne sonore les dimanches et jours fériés toute la journée.



- Pour éviter d'engendrer des nuisances importantes pour son voisinage (fumée, odeurs...), sans compter les risques d'incendies

éventuels, il est **interdit par arrêté départemental de brûler des déchets verts**. Une interdiction édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes sanitaires notables, la combustion de végétaux émettant des

polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;

- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des incendies.

- Plutôt que de brûler les déchets verts (herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures), les autorités préconisent leur **compostage ou leur collecte en déchetterie**.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de déposer vos déchets verts en bordure de forêt**.



- Pour la sécurité de tous, en particulier celle de nos enfants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les **limitations de vitesse** en vigueur et nous vous invitons à beaucoup de prudence.

- Dans l'Allée du Bois, le stationnement est interdit sur les trottoirs : **cette interdiction fait l'objet d'un arrêté municipal n°2.71 du 13 mars 1971**. Par ailleurs, la circulation à sens unique **doit être respectée** et le **stationnement des voitures** doit se faire avec le souci de **ne pas gêner la circulation**. Des places de parking sont disponibles près des boîtes aux lettres. Pour rappel, la **circulation Allée du Bois** est limitée à **30 km/h**.

- Les personnes qui détiennent des chiens sont responsables de la gêne que ces animaux sont susceptibles d'apporter à la tranquillité publique, comme **les aboiements** répétés par exemple.

- Ville en Selve est appréciée pour son **calme et sa sérénité**. Des personnes ont été récemment dérangées à plusieurs reprises et inutilement par l'intermédiaire de leur sonnette. Cela peut occasionner inquiétude et situation accidentogène. Merci à chacun de veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

## Espaces de détente

Pour vos activités en pleine air et la pratique d'activités physiques, notre commune met à votre disposition des espaces de jeux variés :

- Un terrain de pétanque situé ruelle des Beaux-Arts,

- Une table de Ping Pong et panier de basket dans la cour à l'arrière de la mairie.

- Un terrain de foot et de basket en sortie de village direction La Neuville en Chalois

- Plusieurs parcours d'orientation en forêt communale (descriptif disponible en mairie)

- Une immense forêt communale pour la randonnée, le footing, le VTT, etc



- La commune dispose aussi d'une salle fraîchement rénovée qui pourra être mise à votre disposition pour des activités d'intérieur (jeux de société, exposition temporaire, autres, ...). Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie.

### **Rally Monte-Carlo**

Information venant du directeur de course, le Rallye Monte Carlo passera sur la commune de Ville en Selve le jeudi 27 janvier 2022 (aux alentours de 19h30 – 21h00)

### **Calendrier 2022**

#### **Chasse communale de Ville en Selve**

#### **Les Samedis**

08 janvier 2022, 22 janvier 2022

05 février 2022, 19 février 2022, 26 février 2022

### **Boite à Livres**



Installée dans le lavoir du centre du village, une boîte à livres est à votre disposition et vous permet d'emprunter et d'échanger différents types de livres pour tous les âges.

N'hésitez pas à venir la visiter et à l'utiliser.

### **Décoration des Sapins de Noël par les enfants**

Cette année, les enfants ont pu participer aux décorations des quelques sapins plantés ou installés à divers endroits de la commune. Les enfants étaient ravis de se retrouver.

Merci à eux et à leurs parents pour leur courage, la météo n'étant pas vraiment au rendez-vous.

Le goûter dans la salle des fêtes, en fin d'après-midi, a permis à chacun de se réchauffer et de passer un moment agréable.



### **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR)**

Suivez le site Internet et les réseaux sociaux du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour ne rien manquer !

Site internet : [www.parc-montagnedereims.fr](http://www.parc-montagnedereims.fr)

Divers guides, publications, agenda, galerie photos et actualités y sont accessibles.

Vous pouvez aussi vous abonner à la newsletter.

### **Votre Adresse Email**

Pour ceux ayant reçu la gazette sous forme papier, faites-nous connaître votre adresse E-mail afin de profiter d'informations rapides et soudaines (modification exceptionnelle des horaires de ramassage scolaire, de ramassage des déchets ménagers, déviation routière, coupure d'eau, coupure d'électricité, etc.).

## L'année 2021-2022 au Pôle Scolaire publique l'Orée du Bois

Situé à côté du Collège La Source à Rilly La Montagne, le Pôle Scolaire accueille cette année 168 élèves. La plupart des enfants résident dans les villages de Villers Alleraud, Chigny Les Roses, Montbré, Rilly la Montagne et Ville en Selve. Cette école primaire publique fait partie de la Circonscription de l'Education Nationale de Reims Sud-Est, pilotée par Mr Cédric Lamirault, Inspecteur de l'Education Nationale.

Les enfants sont répartis dans 7 classes :

- 28 élèves en petite et moyenne section maternelle, avec Mmes Vanessa Tarantino et Suzanne Charteau
- 22 élèves en moyenne et grande section maternelle, avec Mme Virginie Parent,
- 26 élèves en Classe Préparatoire, avec Mme Nathalie Bouny,
- 27 élèves de CE1, avec Mme Marie Claire Dongois,
- 20 élèves de CE2-CM1, avec Mme Ingrid Huard,
- 22 élèves de CM1, avec Mme Eugénie Rodier,
- 23 élèves de CM2, avec Mme Catherine Dessoye, également Directrice et remplacée chaque lundi par Mme Suzanne Charteau

Cette équipe est épaulée par Mme Jennifer Poughon, enseignante remplaçante, par Mme Béatrice Ortonovi, enseignante spécialisée chargée de l'aide d'enfants qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre ; elle intervient chaque semaine dans le cadre de PPRE (projets personnalisés de réussite éducative), elle assiste l'équipe enseignante dans la constitution de dossier d'orientation dans le cadre du handicap. L'équipe est également aidée par Mme Marie Pierre Schmitt, psychologue scolaire. Invitée aux réunions de conseils des maîtres, elle recueille les observations des enseignantes. Elle exerce une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire des élèves en difficulté ou d'élèves handicapés. Elle rencontre les familles. Elle peut réaliser un suivi ponctuel, proposer un suivi à l'hôpital ou auprès d'un praticien libéral. Pascale et Sybille assurent la fonction d'ATSEM, elles assistent les enseignantes des classes maternelles et facilitent le travail en petits groupes. Claire, AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap) permet à de jeunes élèves d'être scolarisés et de progresser.

Les activités menées : Les élèves ont déjà assisté à des spectacles de théâtre à Rilly La Montagne dans le cadre de l'Association USC Montval. D'autres spectacles sont programmés ainsi que des sorties à Reims, au cirque éducatif, au Planétarium, au cinéma ou au musée.

L'équipe enseignante souhaite organiser régulièrement de petits événements à la fois éducatifs et festifs, maintenir le lien avec les villages environnants, les familles si longtemps tenues à distance, rendre l'école agréable et vivante. Les enfants ont par exemple, assisté aux vendanges et visité les pressoirs ; ils ont été invités à

découvrir les différentes phases de restauration de l'orgue de l'église de Chigny Les Roses et ont à cette occasion parcouru les petites rues du village pour en découvrir son patrimoine.

La proximité des équipements sportifs, terrains et gymnase permet de pratiquer sans retenue des activités en plein air pour la bonne santé, l'épanouissement et le plaisir des élèves. Le cross de l'école a réuni sur le stade pour la première fois jeudi 14 octobre tous les élèves, c'était une belle expérience à renouveler l'année prochaine. Les élèves de CM2 ont participé ensuite au traditionnel cross du collège et se sont mesurés aux élèves de 6ième. Les classes de CM1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine UCPA du Grand Reims. Dans le cadre de l'adhésion à l'USEP, tous les élèves vont participer à des rencontres sportives variées, permis piéton et permis vélo, randonnées vélo.

Les enfants disposent aussi d'un bel aménagement de la cour, d'espaces de jeux variés et de la forêt toute proche. Cela permet de pratiquer les activités de jardinage, de fleurissement, de découverte et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Beaucoup d'élèves déjeunent au restaurant scolaire. Ils ont pu apprécier les réparations et nouvelles peintures de cet important espace de vie.

Tous les aménagements, projets et rénovations ne pourraient pas voir le jour sans le soutien conséquent de la Communauté Urbaine du Grand Reims, de la Commune de Rilly La Montagne, et aussi sans le dynamisme et les nombreuses actions de l'Association de parents d'élèves Les Galipès des 5 Villages.

